L'ABEILLE.

AB BULLIFF, MAGNE, & CO.

[illegible] RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription ne sera [illegible] au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $80; les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $60; les agens pour la vente des terres et bâtimens à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $100. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c, lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire	Kentucky,	capitaine Rogers
"	Diana,	Freeman
"	Tennessee,	Wise.
Barque	Bashaw,	Howes
"	Sultan,	Burwell.
"	Natchez,	Lindsay
"	Southerner	Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours la rivière à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage du public.

Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune.

17 nov

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire des traversées régulières soit à la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris de grands arrangemens avec MM. O Sherlock & Cie. de Liverpool, connus sous des rapports très favorables comme agents des émigrants, peut aujourd'hui fournir tous les passages dont elles auraient besoin aux personnes qui désirent faire transporter leur famille ou leurs amis de n'importe quel port du Nord ou du Texas sur des bâtiments de première classe, bien connus et commandés par des hommes habiles et expérimentés. Les prix des passages sont peu élevés. Le prix du transport par la vapeur pour les émigrants demeurant dans l'intérieur sera fourni par l'agence, et dans le cas où il aurait été payé par l'émigrant, remise lui en sera faite.

Les personnes qui désirent faire des retours à leurs amis dans les îles anglaises trouveront des traites chez le soussigné à des prix raisonnables.

ALEXANDER GOW.

Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville. M. O. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignements qu'on lui demandera.

13 nov

POUR NEW YORK. En chargement à Lafayette. Le brick WAKULLA, capt. Johnson, de la capacité de 2,000 barils. Pour fret ou passage s'adresser à J W STANTON & co, Encoignure Magasin et Lafayette. 4 janv

POUR NEW YORK. Le navire GASTON, paquebot de la ligne de la Louisiane et New York—capitaine Eldridge, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 26 jan

POUR NEW YORK. Le navire paquebot EMILY, capitaine Crane, a presque tout son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 26 jan

POUR NEW-YORK—La goëlette MEGAS, capitaine Stover, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR NEW YORK—Le brick FROTHINGHAM, capitaine Bennett, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW YORK. Le navire UNION, capt. T. G. Russell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & co, Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK. La goëlette DELAWARE, capitaine Crafton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR NEW YORK. Le navire ST. LAWRENCE, capt. Brown, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR NEW YORK—La barque CASPIAN, capitaine Bartlett, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE BEDFORD, 47 Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick WASHINGTON, capt. Thompson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JAMES D DENEGRE, 11 Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Le brick FRANCIS, capitaine Soule, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

N. B. Des avances comptant seront faites sur les consignations de sucre et autres produits, adressées à Pinrose & Burke, agents à Philadelphie.

POUR PHILADELPHIE. Le navire PALMYRA, capitaine Thayer, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FOSDICK & BRO, 66, Camp.

POUR BOSTON—Le brick DEMERARA, capitaine Blanchard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 4 janv

POUR BOSTON—Le navire WINNEGANA, capt. Lowell, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & T. TOBY & BOGERT, 70 Camp, ou à WIGGIN & DAVENPORT.

POUR BOSTON—La barque CLARISSA PERKINS, capitaine J. H. Perkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

POUR BOSTON—La barque de première classe HENRY NEWALL, capitaine Marter, partira sous peu, ayant presque tout son chargement engagé. Pour un tiers de fret, ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY & Co. 17 janv

POUR BOSTON. La barque STA[illegible], capt. S. Pearson, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD & DARLING & Co, 49, Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick MASSACHUSETTS, capitaine Bretonell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BRISTOL, R. I.—La barque EMBLEM, capitaine Burch, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

POUR MOBILE—par le Fleuve—La goëlette ORATOR, capitaine Davis, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTHER, 66, Camp.

POUR FRET OU CHARTE—Le nav. SHAKSPEARE, capitaine Allen Minor, en lest, s'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

A VENDRE. La goëlette GRECIAN, de 96 tonneaux, actuellement mouillée de l'autre côté du fleuve, près le débarcadère du Ferry d'en bas. S'adresser pour le prix ou autres renseignements à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

BATEAU A QUILLE COL. KING, 120 pieds de long, du port de 100 tonneaux, à vendre. S'adresser à bord, à Boulogne, au capitaine Teyla ou à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

POUR LAGUNA. Passage seulement—La goëlette UNITED, capt. Ingraham, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR ST. JAGO DE CUBA—La goëlette fine voilière ARUS, capitaine Prentiss, a besoin de 450 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concerneront: Attendu que James A. Sheppard, de cette ville, ayant, avec une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, [illegible] de la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour, en [illegible] la requête [illegible] conformément à la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834—Qu'il soit ordonné que toutes personnes intéressées soient notifiées, par un avis publié dans l'Abeille, de faire opposition, s'il y a lieu, [illegible] la propriété ci-après décrite. [illegible]

[illegible] propriété fut vendue par le Shérif susdit, le [illegible] janvier de l'année 1842, en vertu d'un ordre [illegible] [illegible] Harry D. Hickman [illegible] au [illegible] à Leonard [illegible] qui [illegible] pour le prix de $7,000 payable comptant.

Description de la propriété à laquelle ce transfert s'applique.

Un certain lot de terre, en portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les priviléges, droits, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans cette ville [illegible] [illegible] [illegible]

Donné sous ma signature et le sceau de cette Cour.

Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, le 27 janvier 1843.

LOUIS R. COURTIN, Député-Greffier.

30 janv 30j 13&27f

VIN de Porto—100 damejeannes, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 14 janv

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier TYRONE, capitaine J. A. Spear, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 30 dec

POUR LE HAVRE—Le navire A-1 fin voilier WAKONA, capitaine Borland, partira sans délai. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 10 jan

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier CHARLES, capt. Henderson, a besoin d'environ 200 balles pour compléter son chargement. Pour passage, ayant de beaux aménagements pour quatre passagers, s'adresser à bord vis-à-vis la quatrième station, troisième Municipalité, ou à LEVI H. GALE, 93 Commune. 19 janv

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier NORMAN, capitaine Henrich, ayant une partie considérable de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 4 janv

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier CLINTON, capitaine Hartley, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 4 janv

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ARABELLA, capt. Mace, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 4 janv

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 MARY KINGSLAND, capt. Weaze, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de splendides aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 26 janv

POUR BORDEAUX—La barque de première classe, fine voilière, CUBA, capitaine Blanchard, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagée. Pour un léger fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 17 jan

POUR GLASGOW—Le navire de première classe LAGRANGE, capitaine Winckle, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 16 jan

POUR HAMBOURG—La barque NEW ENGLAND, capitaine Foster, partira sous peu. S'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 28 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire CHAOS, capt. James Larkin, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier. 23 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible], capt. Hillard, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à HULLEN & WOODRUFF, ou à LEVI H. GALE. 21 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire EUROPEAN, capitaine F. McLellan, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp. 23 jan

POUR LIVERPOOL—La barque FLORENCE, capitaine Decker, partira sous peu. Pour fret de 800 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp. 28 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire UNITED STATES, capt. Swanton, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 24 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier OHIO, capitaine Lyons, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 20 jan

POUR LIVERPOOL—Le paquebot YAZOO, capitaine Trask, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à HULLIN & WOODRUFF, ou à LEVI H. GALE, 93, Commune. 20 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire EBRO, capitaine Perry, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 20 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire MILO, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE, 93, Commune. 17 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible], capitaine Bailey, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 17 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire LIVERPOOL, capitaine Geo. Agry, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 10 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire WALPOLE, capitaine B. Thomas, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 10 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire CEYLON, capitaine Rand, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93 Commune. 9 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire DESDEMONA, capitaine Clark, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 6 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire MARTHA WASHINGTON, capitaine D. J. Stevens, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 8 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire DELAWARE, capitaine L. Potts, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 4 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire MONMOUTH, capitaine C. F. Patten, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 4 janv

POUR LIVERPOOL. Le navire ONDIAKA, capt. Glidden, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, rue Commune. 4 janv

POUR COWES—La barque IRAD-FERRY, capt. Chase, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 25 jan

A VENDRE.—La goëlette HORNET, 77 tonneaux, chevillée en fer, construite à Cincinnati en 1840, du port d'environ 100 barils de farine et ne tirant pas plus de 5 pieds d'eau avec chargement complet. Elle est en bon ordre, à toutes ses voiles et peut être examinée au soulier de la Vieille Levée. Pour les conditions, s'adresser au No. 45 rue de la Vieille Levée. 19 janv

PEET & MORTON, (CI-DEVANT PEET & NORTH) Marchands, en gros, de Marchandises sèches, No. 17, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 9 déc

LITTERATURE—Une petite facture de livres français reçus directement, à vendre par les soussignés. Savoir: Répertoire de la Littérature ancienne et moderne, par ordre alphabétique, en 30 volumes, édition de Paris. Correspondance littéraire, philosophique et critique, par le Baron de Grimm et par Diderot, en 5 parties, 16 volumes, édition de Paris. MERLE, BEYLLE & Co. 44, Vieille Levée. 20 dec

MAGASIN DE QUINCAILLERIE, ET DE COUTELLERIE, D'OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.

No. 48, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises ci-dessous nouvelles, tirées des différentes branches de son commerce et que l'on peut acheter en toute confiance.

Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et particulièrement les personnes qui lui accorderont leur patronage, que tous les articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre au bénéfice moins fort que celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:

FUSILS—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de chasse.

FERREMENT DE CONSTRUCTION—Savoir: Serrures de tout genre, [illegible] complètes de Clarks, vices de Jamb, ponture à gonde, ou à pitons, clous forgés et coupés, verrous, etc.

FERREMENTS DE CABINET—Une grande quantité.

INSTALLATION DE SONNETTES—Savoir: ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.

OUTILS DE MECANIQUE—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Stanton, outils, tarrières de Baldwin, vilbrequins et mèches, règles, levriers, équerres, ciseaux, marteaux, casse-têtes, haches, herminettes, limes, rapes de souliers et de bois.

COUTELLERIE—Consistant en couverts de table à manche d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.

USTENSILES DE CUISINE—De fer, de fer blanc, de cuivre, de fer, &c. généralement tout ce qui est utile.

BROSSES de toute description.

INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION—Râteaux, pioches, haches, pelles, chaînes de traits, brouette, de bois, de fer et autres pour moulins, scies de travers, coins, marteaux, etc.

GRILLES, CHENETS, PELLES ET PINCETTES, GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.

WILLIAM A. RYAN. 9 mars

DR. BLANCHARD, ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, Chirurgien Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.

A l'honneur d'informer les personnes qui ont de mauvaises dents, qu'au moyen d'un Ciment plombateur, il répare les ravages que les dents ont subis par l'effet de la carie, leur rendant ainsi leur intégrité et leur beauté primitives. Il le fait servir à la mastication, et ôterer souvent même pendant toute la vie. Il n'entre aucun métal dans la composition du ciment plombateur et il est bien plus précieux que toutes autres substances employées jusqu'à ce jour. Ses propriétés sont telles que chacun peut se nettoyer les dents plombées naturellement, sans que le ciment perde [illegible]. Le ciment [illegible] en [illegible] quelques jours, il est dur que les dents naturelles, il est dans la carie et est parfaitement fixé et [illegible] la faculté de broyer les aliments aussi bien qu'une dent qui n'est pas creusée par la carie. L'opération se fait sans aucune douleur et s'achève en quelques minutes.

Le Dr. Blanchard se charge du traitement ou si on le préfère on achète chez lui le ciment plombateur et on plombe ses dents soi-même, moyen précieux pour les personnes qui habitent la campagne.

Nouveau métal fusible (dit platina) pour plomber les dents.

CHIRURGIE DENTAIRE.

Pratique minutieuse de tout ce qui concerne l'entretien de la bouche, opération, extraction.

Pour les enfants, redressement des dents, quand il y a déviation à leur sortie des alvéoles lors de la seconde dentition.

Pose des dents artificielles depuis une dent seule, jusqu'au dentier complet.

Imitation parfaite des naturelles qu'elles remplacent parfaitement pour la mastication et la digestion, ainsi que pour la prononciation.

A son cabinet, encoignure des rues St. Louis et Bourbon, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés, prix modérés.

Extrait Odontalgique pour le mal de dents.

[illegible] cet article n'est pas offert au public comme une de ces remèdes universels applicables à toutes les maladies [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

R. G. M. Scott,	Dr. W. H. Jungerman,
[illegible] Stanton,	Dr. W. E. Dalton,
[illegible] Page,	C. P. Young,
[illegible] Dobrey,	G. W. Tobin,
J. & D. Donovan,	W. [illegible],
W. W. Wellsenburg,	Dr. [illegible],
F. B. Osborn.	

N. B.—A l'aide d'un puissant microscope, plusieurs opérations de dents peuvent être faites le soir, dans les personnes dont les affaires les occupent le jour.

[illegible] SMITH, Chirurgien Dentiste. 5 janv

GRAINES FRAICHES, pour fleuristes, jardiniers et fleuristes, garanties de la récolte de 1842.—Le soussigné a dernièrement reçu par les navires Ville de Paris, du Havre, et St. Lawrence de Liverpool, un grand assortiment de Graines fraîches d'excellente qualité, choisies par son frère.

Il a aussi reçu de trois des meilleurs jardins, un grand assortiment d'oignons de tulipes [illegible] pour l'hiver et le printemps, à vendre [illegible] W. DINN, [illegible]

MADERE, Sherry, Hock et Bordeaux—[illegible] célèbre, en quarts, de pipes, demi-quarts, en caisses, constamment en main et à vendre chez J. L. LAVILLEBEUVRE, 145, [illegible] 7 dec

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis.—Le paquebot neuf, [illegible] [illegible], capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour les voyages du lac, et possédant de beaux aménagements, partira du bout du rail-road Pontchartrain, tous les mardis et vendredis, après l'arrivée des chars de midi et demi et des chars de 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à J. & R. GEDDES, agents, 45, rue Commune. 2 dec

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.

Le GOVERNOR [illegible], capitaine [illegible] partira pour les lieux ci-dessus tous les [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROCHE, 80, Vieille Levée. 6 dec

STEAMBOAT MISSOURI—A vendre à des conditions raisonnables, le bâteau à vapeur MISSOURI, faisant actuellement les voyages réguliers comme paquebot entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. S'adresser à WILLIAM FOULKE, ou à CHARLES DOANE & Co, 69, Poydras. 26 dec

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur neuf, MISSOURI, capt. Grice, partira pour les ports susdits, tous les jeudis soirs, à 6 heures, du grand wharf, rue du Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHS DOANE & Co. 69, Poydras. 5 nov

PAQUEBOT REGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Lambert, partira tous les mardis et jeudis de l'entrée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 39, Nlle. Levée. 9 juil

INSTITUTIONS.

COURS D'ANGLAIS DU SOIR.

MONSR. ORTON, professeur d'anglais, depuis sept ans dans les premiers établissements de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses anciens élèves et Messieurs les étrangers, qu'à la suite de nombreuses demandes qu'on vient de lui faire, il ouvrira le 1er. décembre prochain dans une des salles de l'institution Gallot, rue Bourbon No. 88, entre Douane et Bienville, deux cours d'anglais pour les adultes; dont le 1er. pour les moins avancés aura lieu tous les lundis, mercredis et vendredis et le 2nd. pour les plus avancés, tous les mardis, jeudis et samedis depuis six heures et demie jusqu'à—heures du soir.

Le but du professeur de ces cours sera de mettre les personnes qui l'honoreront de leur confiance à même de parler avec facilité la langue anglaise.

Prix pour chaque cours, $[illegible] par mois, payables d'avance. Cette condition est rigoureusement à remplir avant de prendre la première leçon, au commencement de chaque mois. Pour se faire inscrire, s'adresser à M. Dubot, rue Bourbon, No. 88, entre Douane et Bienville, ou à ALLEN ORTON, rue Carondelet No. 186. 24 nov

ACADEMIE DE DANSE,

Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31.

M. CLIGNY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il recommencera son Académie depuis le 3 de ce mois.

M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les institutions.

Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Gueneard, G. Bourque, Isaac Preston, Wm. Creashaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Mooz, J. H. Lavergne, L. H. Obetzshofer, Dr. Cénas, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, Thomas Barrett. 9 nov

FERBLANC—de la marque de Pontypool, à vendre par F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville. 13 janv

SUCRE raffiné de Boston—300 caisses en pains, 200 barils do. en poudre et écrasé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 14 janv

TOILE NNES—12 caisses indiennes Merrimack et Cocheco, couleurs fermes, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins. 14 janv

TOILE de l'Inde et du Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY. 11 jan

CUIRS—130 cuirs verts en débarquement et à vendre par CANTIN, DARAN & co, 15 St. Louis. 3 jan

CAFE de Laguayra—4000 sacs à vendre par O. SCHMIDT & Co. 26 déc

CAFE de la Havane—100 sacs à vendre par SCHMIDT & Co. 26 déc

CAFE—200 sacs St. Domingue à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 14 janv

COTONNADE EPAISSE—10 caisses, à vendre par STETSON & AVERY. 14 jan

CORDAGES de Manille, à vendre par STETSON & AVERY. 11 jan

POIVRE—100 sacs de Sumatra, à vendre par STETSON & AVERY.

COTON de Lowell pour nègres à vendre par STETSON & AVERY. 11 jan

DES avances seront faites sur des consignations adressées à nos correspondants à Boston. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 11 janv

CAFE—200 sacs en débarquement, à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 11 janv

CLOUS—250 barillets assortis de Boston, en débarquement et à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 11 janv

BLANC de baleine—100 caisses en débarquement du St. Cloud, à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 11 janv

BEURRE de l'Ouest—90 frequins reçus récemment et à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras. 11 janv

THE—60 caisses Young Hyson, à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 11 janv

BOUCHONS—10 balles très fins, à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 11 janv

VINS—25 caisses Madère et Sherry, à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 11 janv

HUILE de Palma-Christy, No. 1, en barils, à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 11 janv

EAU de Cologne—en caisses en magasin et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT. 11 janv

MORUE—en tambours et en caisses, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune. 11 jan

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Un bon assortiment de marchandises en toile, en coton et en laine, ayant droit au debenture, à vendre par F. DE LIZARDI & Co, 51 Bienville. 19 janv

BOIS DE CAMPECHE—quelques tonneaux à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par FRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse. 16 janv

A VENDRE chez les soussignés: Huile d'olives de première qualité, bouteilles de 24 onces. Vins rouges en barriques, pour familles, Vin blanc Sauterne en tierçons, de première qualité, Véritable vin muscat de Frontignan en caisses, Cuirs à semelles, &c. BOUTIN, GALLY & Co, 79 Toulouse. 12 janv

DES avances seront faites sur des consignations de produits, adressées à nos amis de New York et Charleston. FOSDICK & BRO. 66, Camp. 24 jan

CIDRE de Newark—40 barils, 10 paniers souliers, 20 barriques à vin, 2 combattes, à vendre par FOSDICK & BRO., 66, Camp. 14 jan

GRAISSE—16 barils, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 24 janv

CUIRS et Peaux—Un lot de cuirs de bœuf et de peaux de chevreuil, en débarquement du steamer Neptune, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp. 24 jan

A VENDRE—Un Magasin de Groceries, très bien achalandé, et situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser par lettre à la boîte [illegible] No. 35. 10 janv

CHARBON—60 boucauts de Philadelphie à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 14 janv

CAFE—973 sacs, en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par O. H. MESSEGAES, 51, Vieille Levée. 30 jan

AMANDES—60 a 0 livres amandes fraîches, de Bordeaux, à vendre en magasin par PETERS & MILLARD. 30 jan

BEURRE de Goshen du Tennessee, à vendre par WM. FREEM, 56, Douane. 26 jan

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] caisses en débarquement du navire Glasgow, à vendre, à bas prix, par A. F. DOURIAN, 56, Douane. 26 jan

CAFE de la Havane prime vert, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 3 jan

CIGARES de la Havane de toutes espèces, des meilleures marques, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 25 jan

TOILE à Voile—Toile à voile de Russie, d'Angleterre, et de coton de la manufacture de Paterson, ainsi que balles Ravens duck, à vendre par J. ALBERT, 32, rue St. Louis. 25 jan

VERRE à Vitre—[illegible] caisses de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT, 32, rue St. Louis. 30 jan

CAFE de la Havane—300 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par FRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse. 20 jan

SUCRE et Mélasse—Plusieurs belles récoltes de Sucre et Mélasse, dont quelques-unes des meilleures qu'on a de la ville, à vendre par F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville. 19 janv

FER ANGLAIS—Un envoi de fer anglais, bien assorti, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville. 19 janv

EN magasin et à vendre par le consigné: 200 barriques Vin rouge St. Julien, Talance et Haut Brion; 50 demi barriques do Haut Talance; 50 do blanc Barsac et Sauterne; 5000 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Chateau Margaux, Lafitte et la Mission; 300 do blanc Sauterne, 50 do Muscat de Frontignan; 50 do [illegible]; 7 pipes et 20 quarts de pipes vieux Cognac, 1re et 2e. épreuve; 1400 paniers Anisette [illegible]; 40 tierçons Vinaigre; 10 caisses Eau de fleur d'oranger; 10 do Curaçao; 10 do Marasquino; 10 do Savon bleu pâle de Marseille; 3000 boîtes Sardines en boîtes et demi-boîtes; 1800 do Truffes du Périgord; 300 do Foie Gras; 800 do Bonbons en sac de 200 (pas boîte de 21/200); 50 do Bonbons [illegible]; 4 caisses Amandes à la dragée; 3 jarres fruits cristallisés; 50 paniers Bouteilles vides. AUG MOLIER, 30, rue St. Louis. 2 jan

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.—Les soussignés ont en mains et reçoivent un assortiment [illegible] de marchandises pour marchands tailleurs, [illegible] draps, casimirs, satin de couleur, [illegible] velours, [illegible] toile, soie, à coudre, fil noir et blanc, [illegible] [illegible] toile, [illegible] [illegible] invités à venir examiner. PEET & MORTON, 17, Chartres. 13 janv

VIN DE MADERE.

Le consigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités: 4 pipes vieux vin sec, 1/2 do do do, 1/4 pipe vieux vin très sec, 1/4 do de très vieux vin sec, 1/4 pipe do de do, 1/4 de pipe vieux Boal très doux, 1/4 do de do, 1/4 de pipe vieux vin sec, 1/4 do de do, 7 quarts de pipes très vieux vin sec, 10 [illegible] do do, 3 barils de très vieux Malvoisie. A vendre par F. PERRET, 20, rue Toulouse. 14 jan

[illegible] DE RECOMPENSE. [illegible] [illegible] [illegible] P. RENAUD, [illegible]

50 PIASTRES à [illegible] [illegible]

[illegible] PUTAS, rue St. Louis, No. [illegible]

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire—[illegible] Sur motion de Thomas J. Conley, avocat du syndic des créanciers de l'insolvable [illegible] il est ordonné que l'assemblée des créanciers [illegible] a été [illegible] pour fixer le 9 du courant, n'a pas eu lieu à cause d'une irrégularité dans les annonces;

Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable aura lieu par-devant H. B. Cénas, notaire public en la ville, le 10 février prochain pour commencer à 10 heures A. M. afin de délibérer sur les conditions, mode, et lieu de la vente des terres existant au nom de l'insolvable dans la paroisse de la Pointe Coupée.

Extrait des minutes—Le 12 janv. 1843.

G. W. LEWIS, Dép. Greff. 28 janv

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Le 26 Janvier 1843.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. [illegible]—Les Syndic et autres actionnaires de la Banque d'Orléans demandent la dissolution de la charte.—Sur motion de M. Robinson, syndic de Jonathan Davis Jr. et en suggérant à la Cour qu'il a été fait une proposition d'arrangement aux commissaires nommés pour liquider la Banque d'Orléans, il est ordonné que les commissaires de la Banque d'Orléans, et toutes personnes intéressées désireront, le mardi 7 février 1843, à neuf heures et demie A. M., les motifs pour lesquels ils ne seraient pas autorisés à faire ledit arrangement; et que publication de cet ordre sera faite conformément à la loi, à cette fin que tous les créanciers et les personnes intéressées puissent comparaître et corroborer, avant ou dudit jour et heure susdits, leurs objections audit ordre, s'ils en ont.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier.

Nouvelle-Orléans, le 28 Janvier 1843.

ARMAND PITOT, greffier. 27 janv—3 en 10

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de John Cronin.—Attendu que M. Patrick Ward, curateur de ladite succession, a présenté un compte de liquidation à la Cour, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre les mains dudit curateur distribués en conformité.

H. DUQUE, Juge. 27 janv—3f en 10

Thomas Barrett vs ses créanciers et les créanciers de Thos. Barrett & Co—No. 18988.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge.

Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de Thomas Barrett et ceux de Thomas Barrett & Co., ait lieu pardevant H. B. Cénas, notaire public, le 1er. février 1843, à 10 heures A. M., pour procéder en considération, délibérer et donner leur opinion sur les affaires soumises à eux par le syndic dans la pétition par lui enregistrée le 29 décembre 1842.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier.

Nlle.-Orléans, le 29 décembre 1842.

ARMAND PITOT, Greffier. 31 déc—3f en 30j

ASSURANCE DE MARINE.

COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL, DE NEW-YORK,

ZEBEDEE COOK fils Président—A. PELL, vice-président, J. B. COLLINS, Secrétaire.

Avec un capital de près de

350,000 PIASTRES.

Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans ladite ville.

Le système adopté par cette compagnie est de diviser au pro-rata tous les profits de l'année à ceux qui se font assurer. Dans aucun cas l'assureur ne sera passible d'une contribution semblable que celle de la prime payée, mais dans le cas où il recevra, à la fin de chaque année, une égard aux sommes qui auront pu lui être payées pour partir, un script qui lui donnera droit à une part égale des profits qui pourraient exister. Le script pourra être transféré à volonté, mais ne sera rachetable qu'à l'expiration de la charte; toutefois un intérêt annuel sera payé en argent.

Le soussigné, agent de la susdite compagnie, est chargé d'effectuer des assurances sur toutes espèces de risques; sur espèces, marchandises et fret.

Sur la mer, en sommes n'excédant pas $15,000

Sur les rivières, do $10,000

THOMAS A. ADAMS, No. 40, rue de la Commune.

Références. Wm. G. Hewes, S. & J. P. Whitney, Harrod, Darling & Co, Wood & Simmons, Whitney & Burnham. 27 dec

CHARBON, BOIS, etc.

CHARBON—Les consignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel anglais, de Liverpool et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits. S. & A. SOULIE, 54, rue Bienville, [illegible] 9 nov

CHARBON—Les soussignés ont en débarquement du navire Tamerland, vis à vis de la rue Mandeville, dans la troisième Municipalité, une cargaison de magnifique charbon cannel, en grosses et en boucauts, qu'ils offrent à vendre en lots convenables aux acheteurs, à des prix modérés. S. & A. SOULIE, 54, rue Bienville. 25 oct

T. J. COOLEY, Avocat,

Bureau No. 1, Exchange Place, au premier. Reprend l'exercice de sa profession et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée. 15 oct—6m

A VENDRE par le consigné, pour clore diverses factures, et à des prix réduits, 30 demi pipes eau de vie, 4e. preuve, 6 tierçons eau de vie de Champagne, 50 caisses absynthe, 20 do kirsch, 200 paniers anisette, 20 caisses liqueurs, 46 do muscat de Frontignan, 800 boîtes sardines à l'huile, 200 caisses vin Lafitte, Grand Larose, St Julien, bouchées en verre, 20 do vin de Barsac, 20 do Marasquino, 10 do jus de vie Dantzick, 10 douzaines chemises Hollande et Mulhouse, 30 barils pois cassés, lentilles, &c., 6 barriques vieux vin Lafitte, 12 do vin rouge ordinaire, 2 pipes Madère, 20 barils vin blanc Graves, 20 paniers Champagne 1ère qualité, 1 caisses Chambertin. C. DUFOUR, 11, rue Conti. 12 jan

H. DE GOEK & RIFFLARD, préviennent les marchands et le public en général, que leur société expirant au mois de mars prochain, qu'ils vendront d'ici à cette époque pour du comptant au prix coûtant et au-dessous, leur stock, composé d'un grand assortiment de marchandises françaises, anglaises, américaines et allemandes. Rue de Chartres, No. 35.

P. S. Les personnes qui ont des comptes contre eux sont priées de les présenter pour être payés, et celles qui doivent à la société, sont aussi priées de vouloir bien solder leur compte d'ici à la fin de janvier prochain, époque à laquelle ceux qui n'auront pas payé seront mis en cour pour être collectés. 9 dec

MARCHANDISES à vendre par NORCROSS & FOSDICK, No. 40, rue Gravier: 100 barriques Riz frais, 300 caisses et barils Sucre raffiné de Boston, 1,000 caisses Raisin de Malaga, M. R., 20/500 sacs en pâtes, poivre, Café de St Domingue, 300 caisses Blanc de Baleine de New Bedford, 300 balles Thé impérial, poudre à canon, souchong &c, 300 barillets Clous de Boston, 500 caisses savon, 300 caisses Cidre du Nord, 300 barils dito, 12 pipes Genièvre de Hollande, marque de l'ancre, 20 demi-pipes Eau-de-vie, Otard, Dupuy & Co, 10 caisses Marchandises sèches, [illegible] Cigares de la Havane, 300 rouleaux Corde de Manille, 100 balles Etoupe. 6 janv

LES soussignés ont à vendre au No. 144, rue du Camp, les articles suivants d'excellente qualité, tels que: Ardoises Welch de Bangor de toutes les dimensions, fer tiré et laminé, [illegible] en bloc et barres, cuivre anglais et américain pour chaudronniers, plomb et ferblanc, clous à latter, blanc de plomb, &c. &c.

A vendre à bas prix pour du comptant en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON, 144, rue du Camp. 2 nov

TOILE D'IRLANDE.—Le soussigné offre à vendre à des prix réduits, par colis, un grand assortiment de toiles, savoir: 4/4, en grandes pièces, communes à extra fine, en demi-pièces, Diapres et damassés, en pièces, Linge de table damassé, Etoffe écrue et en couleurs, pour pantalons, [illegible] [illegible], en couleurs et en fantaisie, Toile de Hollande écrue, Bretagnes, [illegible] [illegible] &c. &c. WM. FREEM, 56, Douane. 4 janv

FIGUES de Smyrne, qualité supérieure, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 24 janv

CONFITURES de la Havane—30 caisses récemment reçues et à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 24 janv

FRUITS au jus—de 1 colis, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 24 janv

AMANDES nouvelle récolte, à coque, tendres, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 24 janv

VERMICELLE et Macaroni de Gènes, en caisses, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 24 janv

CERISES de Paris—Reçues ce jour du Havre, par le navire François Aum, bordées en gros ou en détail, par J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane. 14 jan

JAMBONS de Westphalie, préparés pour l'usage de familles, à vendre chez J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane. 14 jan

EAU DE VIE de Cognac à bas prix pour clore une consignation, chez J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane. 14 jan

HARICOTS Rouges—50 barils Haricots rouges, en magasin, à vendre par GEORGE FLAGG, 84, rue Tchoupitoulas. 17 jan—13

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et qui une seule bâtisse, le Dr. Achille Lion, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à seize dents inférieures, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les dix dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant rester que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un domicile en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours pour consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

A VENDRE par les consignés:—Caisses à l'eau de vie, de Rabin Frères, Paris, macaroni et vermicelle, en boîtes de diverses dimensions, pâtés de terrine assortis, truffes de Jeh. Tréin, truffes pures de Périgord, de Joseph Colin, sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, petits pois au beurre et au naturel, moutardes de Maille, françaises et anglaises, américaines et de la Havane, gelée de Groseille, champignons, cornichons, au vinaigre, &c. [illegible] No. 1, raisins [illegible] de lait de beurre, crème de thé de la Chine, et plusieurs autres articles d'épiceries; [illegible] [illegible] VALETON FRERES, 28, St. Charles sous la Verandah. 26 jan

CAFE de la Havane—480 sacs en débarquement, et café de Rio en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 26 jan

BLANC de Baleine, en magasin à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 26 jan

CLOUS de fer de Suède—700 barillets assortis, [illegible], à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

MAGASIN d'habillements confectionnés, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris—Vente à grand rabais pour cause de départ. [illegible] Toile d'Irlande, [illegible] [illegible] J. L. DONNAMETTE, 24 jan [illegible] rue Conti, [illegible]

MACHINE A [illegible] A VENDRE une Machine à coton, [illegible] [illegible] manufacturer des Osnaburgs. Cette machine est d'une bonne construction, presque neuve et sera vendue à très bas prix pour clore une consignation. Elle sera vendue à très bas prix pour comptant ou en billets endossés. Pour plus d'informations, s'adresser à HARROD, DARLING & Co, 49 Commune. 24 janv

PLATINA-CIMENT.

MR. ACHILLE LION, Chirurgien Dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses expériences, vient de découvrir une composition [illegible] pour plomber les dents [illegible] [illegible] Dr. 44, rue Royale, entre Douane et Bienville.

AVIS AUX MARCHANDS SUCRIERS. [illegible]

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, il en est une d'un certain genre que l'on désire cacher autant que possible. C'est avis conséquemment que le Docteur Watson a établi son cabinet au No. 112, rue de la Douane, où il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Le docteur Watson a eu, depuis huit ou neuf ans, à donner ses soins à beaucoup de personnes dont la maladie d'un genre particulier provenait de différentes causes, soit d'un manque de vigueur, de faiblesse ou d'excès et autres conditions du corps. [illegible] [illegible] se flatter d'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.

Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'une personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin, on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.

DOCTEUR WATSON, No. 112, rue la Douane.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 14 dec—1 an.

GRAND RABAIS POUR CAUSE DE DEPART, 49, rue Conti, Passage de la Bourse.

LE soussigné informe ses amis et le public, qu'étant dans l'intention de partir le 15 mars prochain, il vendra au grand rabais les articles suivants:

Redingottes drap, doublées en serge, confectionnées à Paris,				$12
Redingottes mérinos,	do	de	do	11
Habits à la française, do		do	do	11
Paletots gros grain (chemisés)	do		do	10
Chapeaux de soie 1ère. qualité,				2 50
Do de feutre,				1 75
Beaux foulards des Indes,				75 à 1
Cravattes satin 7/8,				2
De do 3/4,				1 25
Do Tafetas 7/8,				1 50
Do do 3/4,				75
Bas de soie noirs				1 75
Do do blancs,				1 50
Do fil d'Ecosse, à baguette				5 la douz.
Chemises couleurs (grandes,				6 do
Do blanches,				18 do
Gros de Naples, couleurs fantaisie				75 la yard
Poult de soie noir, gros de Naples noir				87 1/2 do
Satin noir,				1 50 la yard
Velours de soie,				1
Shals crêpe de Chine, blancs et ponceaux				5
Echarpes taffetas noir,				3
De poult de soie grande longueur,				4
De gros grain, poult sur glace,				5
Shals de poult de soie glacé,				6
Pointes oit glacées,				3
Voilettes blondes différents dessins,				1 50
Fichus brodés,				1 50
Parapluies soie,				2
Ombrelles,				1 75 à $3 50
Brodequins pour hommes,				1 75
De pour dames,				1 25
Montres de Lépine, platées, 4 trous en pierres (garanties)				40
Montres de Lépine plates, 4 trous en rubis pour Dames,				15
Montres ordinaires pour Dames,				16
Fusils doubles à pistons,				16

J. L. DONNAMETTE. 17 janv

HABILLEMENS FRANCAIS, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET PETITS ENFANS.

CHEAP CASH STORE.

Rue de Chartres, No. 36, chez LOISON & SILVESTRE.

Nouvelle réduction de prix de 20 pour cent.

UN grand assortiment d'habillements d'hiver du premier choix comme qualités d'étoffes et soins de confection. Le tout fabriqué dans les meilleurs ateliers de Paris d'après les dernières modes et importé depuis l'ouverture de l'hiver, consiste principalement en:

Paletots de divers draps et étoffes, habits de divers genres, redingotes, pantalons noirs et de fantaisie, gilets de cachemire, de satin et de soie, gilets ronds en peluche, caleçons, chemises de tricot, chemises de toile et de flanelle, cols de chemise, cols de satin, cravates de satin, de soie d'Italie et autres, fichus, écharpes de brocatelle, bouts de bretelles, chapeaux de soie à bas prix, parapluies français, mouchoirs de batiste, foulards, gants de chevreau, de soie et de mérinos, chaussettes de coton, de mérinos et de soie pour bals, &c. robes de chambre.

Les mêmes articles pour enfants et jeunes gens.

Casimirs nouveautés et noir en pièce ou à l'aune pour pantalons, draps noir et bleu, velours, serges pour doublures, gances, &c. LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 28 déc

HABILLEMENTS FRANCAIS.

Très soignés et à bon marché, importés et à vendre par *BATAILLE & BIGEY,* 54, Rue de Chartres.

EN outre des marchandises arrivées pour les consignées par les navires Linton, ils reçoivent en ce moment par le Nashville et l'Hindou, un assortiment d'articles de mode pour les Messieurs, savoir:

Redingottes noires et de couleur, draps et mérinos, Habits do do, Paletots, draps ratines, Paletots et Castors, formes nouvelles, Pantalons casimir et satin noir, do casimir, cotelés, écossais de toutes couleurs, do do Ecossais, Manteaux à la mode, Robes de chambre, de doublées soie et laine, Gilets cachemire, croisés et schal, do satin, casimir, velour, &c. croisés et chal. Cravattes noires en satin, gros grains et taffetas, de 7/8 7/8 et 4/4. Do fantaisies, longues et carrées, ce qu'il y a de plus nouveau, Chemises françaises de toutes qualités, Gants, foulards, bretelles, blouses, parfumeries, porte plumes, &c. &c. Chapeaux soie et castor, formes nouvelles, en gros et en détail.

4 pièces draps français superbes à vendre au prix coûtant. BATAILLE & BIGEY, 54, rue de Chartres. 14 nov

QUINCAILLERIE ET FOURNITURES DE NAVIRES.

LES soussignés offrent à vendre un assortiment complet des articles suivants, savoir:

QUINCAILLERIE.

Chaînes de traits et autres, petites chaînes, boucs de la fabrique Lyndon et autres, haches, pelles et pioches, longues et courtes des meilleures maisons de Ames, Woods et Rowland, haches et casse-têtes de diverses formes, de manufactures de Hunt et Collins, serrures de Wilkinson et Molehouse, serrures et ferrures de targes, limes, manches, plombs de terre, [illegible] et [illegible], tentes et [illegible] de toute grandeur, [illegible] [illegible] et américaines, cuivre, [illegible] [illegible] [illegible] de plantations, serrures, [illegible] [illegible] [illegible] cuivre, chandeliers, tamisiers, &c. &c.

FER.

Fer de Suède, d'Angleterre, et Juniata, en barres plates et carrées de toutes dimensions, cercles de citernes, ditto pour bouilloires.

ACIER.

Acier américain, anglais et allemand, acier pour ressorts et ressorts, acier carré et rond, cast steel.

FOURNITURES DE NAVIRES.

Cordage de Manille et goudronné, bandière, peintures et huile de tout genre, goudron, brai, résine et vernis, étoupe, avirons et barres d'anspect. Le tout à vendre à des prix raisonnables. PRIESTLY & BEIN, 16, Nouvelle Levée. 24 dec

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.

PEET & MORTON No. 17, rue de Chartres, ont en mains et reçoivent par les navires Norman, Vicksburg et Ocmulgee un grand et beau stock de Marchandises sèches tout à fait nouvelles, consistant en:

[illegible] caisses indiennes américaines, imitation mousselines de laine, cachemires et indiennes françaises; 30 caisses coton blanc assorti, 100 balles do écru, 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4; 30 balles coton nègre de Baltimore, article très supérieur, 300 paires de couvertures pour nègres, 4 1/2 8 1/2, 30 caisses et balles kerseys pour nègres, étoffes pour tablier, guingams bon teint, [illegible] [illegible] Harrison [illegible], coutil 3 mat[illegible] [illegible] [illegible], flanelle, rouge, verte et jaune, [illegible] [illegible] Kentucky, [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] bas, coton, bas de laine, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] de la campagne sont respectueusement invités à venir visiter ce stock de marchandises sèches nouvelles avant de faire leurs acquisitions.

PEET & MORTON, 17, Chartres. 4 janv—2m

MARCHANDISES SECHES. *NORTH & BROTHERS,* No. 12, rue de Chartres, Nlle Orléans (Successeurs de Peet & North)

AVANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci-devant Peet et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux plus bas prix pour le comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de;

[illegible] pour nègres, linsey de pour nègres, linsey uni, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], cotons croisés pour pantalons de [illegible], coton blanc; toile à draps écrue 12-4, blanche; coutil à matelas, satinet, guinghams, velours coton; flanelle blanche, jaune, rouge et verte; toile d'Irlande; [illegible] [illegible]; [illegible] de coton; diapers de Russie; gingas à mouchoirs; bombazet, toile à couverture; mousseline-jaconet; batiste unie; mousseline [illegible]; étoffe à moustiquaires; brin écru; cotonnades; [illegible]; bombazet et [illegible]; diaprés damassés, toile de Hollande écrue, [illegible] de Marseille; serviettes diaprés à [illegible] de perdrix, [illegible]; bas de coton; [illegible] de toutes descriptions; [illegible]; [illegible] [illegible]; [illegible] [illegible] [illegible], mouchoirs en batiste; [illegible] de [illegible] coudre; [illegible] [illegible] [illegible]; [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible]; [illegible] [illegible], [illegible] de coton, [illegible] [illegible] [illegible]; [illegible] en coton et mérinos; chemises, [illegible] [illegible]; coton, bretelles tricotées, chemises à cordonnets, bas en coton blanc et noir; [illegible] [illegible] [illegible]; chapeaux de palmier, [illegible] [illegible] [illegible] pour hommes et femmes, noirs et blancs, &c. &c.

[illegible] marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.

N. B. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH. 26 jan.

AVIS AUX HABITANTS, PREMIERS [illegible].

MOULIN portatif, patenté, par le moyen duquel un homme peut moudre et cribler un boisseau de blé par heure, par une seule opération.

Les moulins ci-dessus sont faits pour moudre le blé, le maïs, le café, le riz et presque toutes les substances sèches. On peut faire plus d'ouvrage avec même de peine en employant ce moulin qu'avec tout autre mis en usage en Europe.

Les noix du moulin sont faits soit en métal soit en pierres et sont de forces différentes. On peut les adapter à des moulins de la moindre force, à la vapeur ou autre, à des moulins à eau, ainsi des mouvements produits par des chevaux ou bœufs, et conséquemment conviennent à des habitants pour des familles, maisons publiques, émigrantes.

Les planteurs, fermiers et autres, peuvent se procurer des moulins pour [illegible] [illegible] boisseaux de [illegible], moudre trois boisseaux d'orge, [illegible] un boisseau d'avoine par heure. [illegible] [illegible] de la force d'un cheval, capable de moudre 10 à 15 boisseaux de grain, par heure. On peut adapter ces moulins à toute espèce de machine, et par leur simplicité on ne peut guère qu'ils se dérangent.

ALEX. GOW, 20 Bienville.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE

MADAME [illegible], [illegible], a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue St. Anne, No. 110, entre Bourbon et Dauphine. [illegible] [illegible] [illegible]

BUCKWHEAT supérieur, par barils de 12 et 16 livres, à vendre par J. E. LOREILHE, 24 janv Encoignure Royale et Douane

SPRAUE—20 damejeannes [illegible] à vendre en débarquement du navire Glasgow, par HARROD & DARLING, 49 Commune. 24 janv

[illegible] HARROD & DARLING, 49 Commune. 24 janv

[illegible], à vendre par J. ALBERT, 32 rue St. Louis

LE soussigné prévient le public en général que n'ayant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] BENJ. LACOUR, 106, rue Royale entre Conti et St.-Louis.

PAR LE REGISTER.

Succession de PETER LAWRIE SLOANE.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI le dix février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de St. Charles, [illegible] [illegible] [illegible] Chartres et Royale, en vertu de deux ordres rendus par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 8 novembre 1842 et au date du 4 janvier 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Peter Lawrie Sloane, les lots de terre ci-dessous et après décrits, savoir:

Un lot de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'îlet bornée par les rues Gravier, Baronne, Union et Carondelet, dans le faubourg St. Marie, en dedans de cette ville, et désigné par le numéro [illegible] sur un plan fait par Louis Bringier [illegible] en date du 26 décembre 1832, et déposé en l'étude de M. F. Cénas [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Un lot de Terre, situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Canal, Dauphine et Douane, et désigné par le No. un sur un plan dressé par Joseph Pilié en date du 7 janvier 1839 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], ensemble avec une maison en briques à étage, une cuisine en briques à étage et autres améliorations.

Un autre lot de Terre situé dans le même îlet que le lot ci-dessus décrit, et désigné par le numéro deux, sur le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Bourgogne et [illegible] mesure vingt et un pieds cinq pouces de face à ladite rue de la Douane, sur une profondeur de cent pieds de face à ladite rue Bourgogne.

Quatre autres lots de Terre, situés dans le même îlet que le lot ci-dessus décrit et désignés par les numéros trois, quatre, cinq et six, sur le plan ci-dessus relaté, lesquels dits lots mesurent chaque vingt deux pieds six pouces face à ladite rue de la Douane, sur une profondeur de cent pieds.

TOM, nègre âgé d'environ trente ans,

[illegible], nègre âgé d'environ vingt-cinq ans.

[illegible], négresse âgée d'environ trente-deux ans.

Conditions de la vente—Les propriétés foncières un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit; les esclaves une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et en cas de non paiement à échéance lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 28 janv

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant H. B. Cénas notaire public.

Succession de JEAN LAUBERT.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI le treize février 1843 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 janvier 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Laubert, le lot de terre et esclave ci-après décrits, savoir:

Un lot de Terre situé au faubourg Marigny, au-dessous de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Amour, Champs Elysées, Craps et Marigny, désigné par le numéro 17 au plan de [illegible] [illegible] [illegible], notaire public en cette ville, lequel dit lot mesure un pied anglais, trente pieds de [illegible] [illegible] [illegible] rue Amour sur une profondeur de cent trente pieds.

Les services de l'esclave LUCY, âgée d'environ trente-cinq ans, du jour de la vente jusqu'au 1 décembre 1843.

Conditions de la vente—Le lot de terre, une moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les services de l'esclave, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 28 janv

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Christy notaire public.

SUCCESSION de Marguerite Paturel alias Paturelle Le [illegible].—Vente par le Register des Testaments—Samedi, le dix huit février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 Décembre 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Marguerite Paturel alias Paturelle, les esclaves ci-après décrits, savoir:

FANCHON, négresse âgée d'environ vingt et un ans, blanchisseuse, sachant faire un peu de tout.

FANNY, négresse âgée d'environ dix huit ans, cuisinière, sachant laver un peu de tout.

FRANÇOISE, négresse âgée d'environ vingt-quatre ans, blanchisseuse et cuisinière.

Conditions de la vente—Une moitié comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets portant intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, notaire public. 21 jan

Succession de JEAN PIERRE JACQUES BERLY alias STANISLAS BERLY.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SAMEDI le dix huit février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 septembre 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Pierre Jacques Berly, alias Stanislas Berly, l'esclave ci-après mentionné, savoir:

PRINCE, nègre âgé d'environ trente neuf ans.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à six mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave vendu, et ledit billet en cas de non paiement à échéance portera un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Louis T. Caire, notaire public. 26 jan.

Succession de Veuve CHARLES HARDY De BOISBLANC.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SAMEDI le dix huit février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 septembre 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Veuve Charles Hardy de Boisblanc, et afin d'effectuer un partage, entre ses héritiers, l'esclave ci-après nommée, savoir:

MATHILDE, griffonne, âgée d'environ trente ans, bonne cuisinière, une bonne blanchisseuse.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement des billets, et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Louis T. Caire, notaire public. 23 jan

SUCCESSION de Madame Louise Marie Conain, épouse de défunt de François J. Grandchamps—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 24 février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 novembre 1842, et signé le 16 novembre 1842, il sera vendu pour le compte de la communauté qui a existé entre Mme. Louise Marie Conain, épouse décédée de François J. Grandchamps et ledit François J. Grandchamps, son époux survivant, afin d'effectuer un partage, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrites, savoir:

PROPRIETES FONCIERES.

Un lot de Terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, mesurant trente pieds [illegible] pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de soixante dix huit pieds et face à la rue St. Louis, ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui se trouvent sur ledit lot, sans exception.

Un lot de terre, situé en cette ville sur la rue de l'Esplanade, mesurant vingt six pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent six pieds sept pouces, et vingt quatre pieds sept pouces dans le fond, sur le lot a droit à un passage en commun de quatorze pieds, s'étendant du lot jusqu'à la rue de Craps ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, sans aucune exception.

La moitié indivise de quatre lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Clouet, dans cette paroisse, désignés par les numéros douze, dix-sept, vingt-deux et vingt deux, sur un plan fait par Tourtour, voyer, et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, en date du 11 mars 1836.

Le lot No. douze, mesure trente quatre pieds huit pouces de face à la rue Casa-Calvo, entre les rues Louisa et Clouet, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, neuf pouces, ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois bâtie sur ledit lot.

Le No. dix sept, mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Casa-Calvo, entre les rues Louisa et Clouet, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois, construite sur le dit lot.

Le lot No. vingt et un mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Clara, entre les rues Clouet et Louisa, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur, ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois qui se trouve sur ledit lot.

Le lot No. vingt deux mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Clara, entre les rues Clouet et Louisa, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart, ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois, construite sur le dit lot.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé à Lewisburg, de l'autre côté du Lac Pontchartrain, paroisse St. Tammany, dans cet Etat, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses, effets mobiliers et animaux qui se trouvent sur ledit lot, ainsi que la moitié indivise d'un esclave nommé JEAN PIERRE, âgé d'environ quarante-cinq ans, demeurant sur ladite propriété.

ESCLAVES.

JULES, mulâtre âgé d'environ vingt deux ans, domestique de maison.

SALLY, négresse âgée d'environ dix sept ans, domestique de maison.

JULIE, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, cuisinière.

CELINA, négresse âgée d'environ vingt sept ans, cuisinière, avec ses deux enfans, Henriette, âgée de dix ans, et Joseph, âgé d'un an.

ACTIONS.

Cent actions dans le fonds capital de la Banque des Améliorations.

Cinquante actions dans le fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles soixante piastres par action ont été payées.

Vingt actions dans le fonds capital de la Banque du Commerce de cette ville.

Vingt quatre actions dans le fonds capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands, sur lesquelles trente piastres par action ont été payées.

Conditions de la vente:—Les propriétés foncières, un cinquième comptant, et la balance à un et deux ans de crédit. Les esclaves, un cinquième comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et différés par rapport à la convenance des parties, et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les actions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Amédée Ducatel, notaire public.

23 janv—3f en 20j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de G. R. F. F. Bielet—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Eugène Mazureau, exécuteur testamentaire dudit G. R. F. F. Bielet, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 29 jan—3 en 10j

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de John Griffin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] [illegible], ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. 30 janv—3 en 10

EAU DE VIE—Vieille eau de vie de Cognac, bonne et Cognac, en dame-jeannes, pour la consommation. Eau de vie de Cognac de preuve, J. J. Dupuy et J. J. Dupuy, [illegible] [illegible] [illegible] J. ALBERT, 32, rue St. Louis.

POMMES Sèches—20 barils, en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 rue du Camp. 27 jan

FARINE—[illegible] barils, en débarquement à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, rue du Camp. 27 jan

FROMENT—800 sacs, en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, rue du Camp. 27 jan

GRAISSE—70 barils [illegible] à vendre [illegible] HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 27 jan

BEURRE de Goshen de [illegible]—[illegible] et en débarquement, à vendre par J. W. STANTON & co, Encoignure Magasin et Lafayette. 27 janv

FUSILS Pistolets et Carabines, à vendre en magasin par W. A. RYAN, 48 Chartres. 27 janv

USTENSILES de Cuisine [illegible] complet [illegible] à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres. 27 janv

COUTELLERIE en Cuivre et Fer [illegible] [illegible], à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres. 27 janv

CHAINES de Traits de charrettes et pour pièces de bois, à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres. 27 janv

CORDES à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de Chapman et Kennedy, à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres. 27 janv

RABOTS de [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible], article supérieur, à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres. 27 jan

OUTILS de [illegible]—Un grand assortiment, à vendre à des prix modérés, par W. A. RYAN, 48 Chartres.

VIN—100 barriques vin de Marseille en débarquement de la barque Joshua Bates, à vendre à bon marché par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue Camp.

PORTER—50 barriques Porter ou Philadelphie en débarquement de la barque [illegible], à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97 rue du Camp. 20 janv

TABAC—Une cargaison de tabac, [illegible] [illegible], à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 44, Vieille Levée. 28 janv

HUITRES, conserves à la [illegible]—120 caisses reçues par le Columbus, à vendre par R. G. BORDS, 18, Douane. 20 janv

VIN d'Oporto, à vendre par [illegible], 20 Commune. 20 janv

TABAC [illegible] à vue et taxé de Havane à [illegible], à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

CAFE de Java—[illegible] en débarquement de Java, excellente qualité, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 30 jan

FER pour Cercles—Un [illegible] assortiment, de [illegible] [illegible], à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 30 jan

MUSCADE de bonne qualité, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 30 jan

TOLE pour chaudronniers, et feuilles de cuivre, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 30 jan

FERBLANC—En magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 20 jan

VINS de Catalogne et Sherry, de qualité très supérieure, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 26 jan

FARINE—100 barils Brine superfine, pour l'usage des familles, 40 caisses langues de bœufs, en débarquement du steamer Amazon, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 44, Vieille Levée. 28 janv

VIN—10 bouteilles vin bon vin de Bordeaux pour $1, rendues à domicile. VALETON FRERES, 22, St. Charles, sous la Verandah. 30 janv

PRUNEAUX et Amandes, à vendre par J. ALBERT, 32, St. Louis. 26 jan

CAFE de la Havane [illegible] vert, à vendre par J. ALBERT, 32, rue St. Louis. 26 jan

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre par J. ALBERT, 32 rue St. Louis. 25 jan

SAUCISSONS de Lyon, frais et en bon état, à vendre par J. ALBERT, 32, rue St. Louis. 25 jan

YEUX artificiels humains—à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti. 3 janv

EAU-DE-VIE française et espagnole et marque J. J. Dupuy, en 1/2 pipes et 1/4 barriques à vendre par BURGESS & HALL, 76 Magasins. 27 janv

A LOUER—Plusieurs terrains vides dans la rue Baronne près le marché Poydras. Cette propriété est très convenablement située et sera louée à des conditions raisonnables. S'adresser à la Banque de Carrollton. 8 jan

POIVRE moulu—21 caisses Poivre noir moulu, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp. 17 janv

GINGEMBRE—10 barils Gingembre en poudre, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp. 17 janv

MOUTARDE—20 [illegible] Moutarde en poudre, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp. 17 janv

POIVRE de Cayenne—10 [illegible] Poivre en poudre, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp. 17 janv

BŒUF pressé—27 barils, à vendre par STETSON & AVERY. 17 janv

POIVRE—100 sacs poivre de Sumatra, à vendre par STETSON & AVERY. 17 janv

LETTRES de change sur New York, à vendre par [illegible] [illegible] BROTHER, 52 Camp. 17 janv

CAFE en vert—600 sacs café de la Havane, à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti. 17 janv

HARENGS—40 caisses venant d'arriver et à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 14 jan

REÇU par le navire Ville de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 2 barriques champignons, 3 caisses conserves, Un assortiment de graines de jardinage et quelques arbrisseaux. CANTIN, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos. 11 et 13. 14 dec

INDIGO—10 serons indigo Guatimala, à vendre par J. ALBERT, 32, rue St. Louis. 20 jan

CERISES à l'eau de vie—Nouvelle facture de Rabin Frères, dernièrement reçue, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 13, rue St. Louis. 6 janv

FER anglais—Une facture [illegible] un bel assortiment, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par F. DE LIZARDI & Co, 52, Bienville.

AVANCES—Le soussigné fera des avances sur consignations de sucre à ses correspondants à New York et Philadelphie. J. ALBERT, 32 St. Louis. 1 dec

HUILE de Baleine—10 barriques huile d'hyver, d'excellente qualité, en débarquement du navire Wellesley, à vendre par G. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 18 jan

SEL—[illegible] sacs gros et fin de Liverpool, en débarquement du navire Revolution, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 30 janv

SEL—400 sacs fin souffle de Liverpool, en débarquement du navire Agilis, à vendre à des prix réduits par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 30 jan

CHAUX de Thomaston, CIMENT hydraulique et Romain, PLATRE cuit, et de Paris, BRIQUES à feu, anglaises, de Baltimore et de Pensacola, constamment en vente en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD 47, Commune. 18 dec

TABAC—60 caisses manufacturé du Missouri, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par GEO. BEDFORD 47, Commune.

VIN rouge et blanc—300 caisses St. Julien et 100 do Graves, article supérieur, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 16 dec

CERISE A L'EAU DE VIE.

25 caisses cerise de Guilland Frères, en débarquement du navire François Aum du Havre, à vendre par M. DE GOEK & RIFFLARD, 35 Chartres. 16 janv

VIN rouge et blanc—20 caisses à vendre à bas prix pour clore des consignations par GEO. BEDFORD, 47 Commune. 17 dec

CAFE de la Havane. 100 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par A. DURAND, 7 Canal. 20 janv

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.

LES fabricants trouveront au grand assortiment de cuirs, [illegible] [illegible] de France, tels que: veaux cirés, [illegible], veaux vernis, &c. en couleurs pour dessus et [illegible], [illegible], [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible], rouges, bleus, jaunes et verts, [illegible] de boîtes de veau, de Bordeaux et Paris, &c. &c. [illegible] [illegible] de cochons, peaux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], et un assortiment de cordonnerie [illegible] [illegible] des cordonniers, &c. &c. [illegible] 53, rue Conti, entre Chartres et Royale.

ASSORTIMENT général de Groceries, Vins, Liqueurs &c. à vendre au magasin des soussignés, encoignure Chartres et St. Pierre, le tout garanti et à des prix très modérés:

Saucissons de Lyon et Marseilles; Fromage de Gruyère, Hollande, Neufchâtel, Gorbie et Roquefort; Champignons et [illegible] au naturel, capres et cornichons à l'huile, truffes pures, en boîtes et 1/2 boîtes; Pâtés de Lièvre, perdrix, alouettes, pluviers farcis, truffés et non truffés; Dindes truffés, terrines de Périgueux et Strasbourg; petits pois; Thon mariné, olives farcies, anchois à l'huile, capres et cornichons; Confitures de la Havane, sirops divers, fruits au jus et à l'eau de vie; Curaçao, marasquino, eau de vie Dantzick, do. d'Andaye, do. de Cognac, anisette de Champigné et liqueurs assorties en bouteilles et cruchons de porcelaine; Absinthe Suisse, kirsch-wasser et genièvre de Hollande; Vin de Champagne et Bourgogne qualités supérieures; Do de Madère, muscat Frontignan, Malaga, Porto, &c. Sr gallon et en bouteilles; [illegible] et rhum de la Jamaïque, très vieux; Café de la Havane, Rio et Java; Sucre raffiné en pains, do. brut, huile d'olive; Savons divers, moutarde, &c.

V. L. GIRARD & Co. 22 dec

MR. L. A. BARBARIN de la maison L. A. & W. Barbarin, No. 60 rue de Chartres, informe le public, par le navire Taglioni, [illegible] avec lui les marchandises suivantes: [illegible]

Draps et casimirs noirs et couleurs, do de billards.

Articles militaires.

Broderies en or et en argent, pour les armes de terre et de mer, [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible], Passementeries, Collets de [illegible] et de [illegible], Grenades, étoiles, Tout ce qui concerne l'équipement, comme: Schakos, [illegible] [illegible], cordes à fourrage, aiguillettes en or et laine et militaire, Sabres, [illegible], Sabres de marine depuis mat. &c.

[illegible] &c. etc. etc.

A LOUER Présentement—Le haut des bâtisses [illegible] [illegible] [illegible] des rues Vieille Levée et Bienville et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.

A LOUER—Le magasin No. 20, rue Gravier. S'adresser à WOOD & SIMMONS, 20, Magasins. 7 dec

A LOUER [illegible] [illegible] rue du Camp, entre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], très confortable pour une petite famille.

Une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], immédiatement derrière celle ci-dessus décrite, faisant face à la rue St. [illegible].

Une Maison [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] water works, &c. [illegible] [illegible].

[illegible] J. H. [illegible], 70, Commune. 7 dec

[illegible] [illegible] de louer des [illegible] [illegible] [illegible] et magasins à très [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

A LOUER—La maison très vaste et très commode [illegible] [illegible] rue Tchoupitoulas [illegible] [illegible] pour une personne faisant le commerce de groceries ou de produits [illegible] [illegible] [illegible]. PETERS & MILLARD, 21, Vieille Levée.

A LOUER—Un magasin d'entrepôt, No. 187, Nouvelle Levée, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. PETERS & MILLARD, No. 21, Vieille Levée.

CHOCOLAT [illegible] [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 12, Magasins. 21 jan

HUILE et Blanc de Baleine, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 12, Magasins. 21 jan

LIMES—[illegible] assorties, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 12, Magasins. 21 janv

FARINE et Blanc—[illegible] barils, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 12, Magasins. 21 janv

TOILE et Corde d'Emballage—300 rouleaux, et 200 par ces, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 12, Magasins. 21 jan

RIZ—[illegible] tierçons à vendre en magasin par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins. 20 jan

CAFE—200 sacs Rio, de Havane et Laguayra à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins. 21 jan

INDIGO—10 caisses Manille et 6 surons Caracas à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins. 21 jan

GARANCE—5 barils des Hollandaise à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins. 21 jan

CLOUS—500 barillets, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins. 21 jan

SAINDOUX—[illegible] barils et 178 barillets à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 60, Camp. 27 janv

VIN de Champagne, de muscat et de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 82, Gravier.

TOILE d'Emballage des Indes, corde dito du Kentucky et de Manille, en rouleaux, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 82, Gravier. 18 janv

CONFITURES de la Havane—[illegible] boîtes en débarquement de la goëlette Mary, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 13, St. Louis. 20 jan

COUVERTES [illegible] pour le Grenier à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 82, Gravier. 21 janv

AMANDES—60 caisses, à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras. 20 jan

PETITS RAISINS—12 barils, à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras. 20 jan

BEURRE—[illegible] barils et 20 barillets beurre, à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras. 20 jan

CORDE d'Emballage—[illegible] rouleaux, à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras. 21 jan

BLANC DE BALEINE—[illegible] caisses, à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras. 18 jan

ROBERTS & HALL, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 74 Magasins.

VIN en barriques de toute qualités, chez J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane. 14 jan

RAISINS secs de Malaga par petits barils, à vendre chez J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane.

CIGARES de la Havane—De toutes sortes et des marques les mieux réputées, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 16 jan

TABAC coupé de la Maison Miller & Co en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 16 jan

RATAFIA de Tafia [illegible] Suisse et Kirsch de toute première qualité, en magasin et à vendre par FRANK PERRET, 20 Toulouse. 16 jan

PORC—[illegible] barils Mess, à l'inspection et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras. 16 janv

PALAIS—[illegible] douzaines balais en palmier en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 16 janv

TABAC à chiquer—100 caisses excellent tabac de la [illegible] [illegible] du Missouri et du Kentucky, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 16 janv

FICELLE et cordes—[illegible] rouleaux [illegible] [illegible], à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 16 janv

CAFE de Rio—Nouvelle récolte, bonne qualité, en débarquement des navires Woden et [illegible] et en magasin, à vendre par JOSHUA DIXON, 10 Royale. 3 jan—15j

GRAISSE—40 barillets [illegible], à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49, Conti. 17 janv

CHIVEL—[illegible], à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti. 17 janv

TRAITES sur New York, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52, Toulouse. 17 janv

GRAISSE—[illegible] barillets en débarquement et à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 60, Camp. 17 janv

AMAUX salés venant du Mexique, 1,100 peaux salées et [illegible] à vendre par R. D. BLOSSMAN, 60, rue Bienville. 22 dec

CUIRS—1000 cuirs salés de Mexique, en magasin et à vendre par R. D. BLOSSMAN. 16 dec

PAPIER [illegible]—[illegible] ballots [illegible], en débarquement, à vendre à bas prix pour clore une consignation par R. D. BLOSSMAN, 60, Bienville. 16 déc

HULLIN & WOODRUFF,

ONT changé leur comptoir au No. 60, rue du Camp. 12 oct

SUCRE EN MAGASIN—A vendre par le sucre, No. 1[illegible], rue [illegible]. On pourra se procurer des échantillons. S'adresser pour les [illegible] à J. D. LAVILLEBEUVRE. 14 déc

FOIN et Grains—600 barres foin, 200 balles foin et [illegible] [illegible] [illegible], à vendre par L. H. GALE, 93, Commune.

CAFE de Rio—Nouvelle récolte, qualité supérieure, importé par les navires Bremer et Woden, de Rio, en magasin et en débarquement à vendre par JOSHUA DIXON, 11, rue Royale. 17 dec

SEL des Iles Turques—8,000 boisseaux, à bord, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasins. 4 janv

BOIS de Campêche—80 tonneaux en débarquement de la goëlette Samuel Ingham, à vendre par FRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse. 3 jan

CIGARES de Tabasco—[illegible] qualité supérieure, en débarquement de la goëlette Samuel Ingham, à vendre par FRATZ & HERNANDEZ. 3 jan

RAISINS secs—[illegible] caisses en magasin, à vendre par FRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse. 3 jan

VIN Chateau Margaux de première qualité—100 caisses à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49, Conti.

CADRES dits passe-partout pour les gravures de Daguerreotype avec et sans verres, à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti. 4 janv

GRAINES de Jardinage—A vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti. 3 janv

CAFE Havane, en vert—en sacs, en magasin et à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 rue Conti. 3 janv

CAFE Havane, en vert—[illegible] en débarquement de la goëlette Clarinda, à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti. 3 janv

CAPSULES à fusil—[illegible] boîtes, à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti. 3 janv

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 58 Commune. 3 janv

FARINE—400 barils en débarquement à vendre par CH. DOANE & Co, 69 Poydras. 21 janv

CAFE—3,000 sacs Laguayra et 200 sacs la Havane, à vendre en magasin, par SCHMIDT & co, 80 Bienville. 21 janv

INDIGO—10 surons Caracas à vendre en magasin par SCHMIDT & co, 80 Bienville. 21 janv

VINS, EAU-DE-VIES, &c.

A vendre par les consignés à des prix réduits, pour clore diverses factures:

250 demi, quarts et barils Eau de vie de Cognac et de Champagne; 120 barriques vin rouge, diverses qualités; 150 demi do vin blanc, Graves, Barsac et Haut Sauterne; 5,000 caisses vin rouge, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien, Chateau Margaux, Haut Brion, Grand Larose, &c. &c.; 50 paniers Champagne, marque de Fapereau & Fils (Crème Rosé); 1,200 paniers anisette superfine de Champion; 10 [illegible] Eau-de-vie de Hollande; 75 do Marasquino de Zara; 250 boîtes Truffes—300 pots moutarde de Maille; 1,000 bouchons étoffés en sacs de 1,000; 10 caisses serrures Françaises de 4 à 6 pouces; 12 balles couvertures de laine de 3 points pour nègres; 26 caisses absynthe Suisse, vinaigre, demi-jeannes vides, Bouteilles &c. &c.

JORDY & BRAZIER, No. 60 rue Royale. 10 jan—1m

MADAME CLARET, ACCOUCHEUSE.

REÇUE par la Faculté de Paris en 1838, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Girquet dans le logement qu'elle occupait à la rue des Ursulines, encoignure Royale.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1837 après trois années d'étude; un [illegible] en 1837 dans la société médicale d'accouchement [illegible] sous le patronage de la Reine des Français; sept années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 22 no—1an

SEL—[illegible] de Liverpool gros et fin en débarquement du navire [illegible] et à vendre au [illegible] gré des acheteurs à des prix très réduits par GEORGE HARRISON, [illegible] 20 janv

SEL—400 sacs fin de Liverpool [illegible] à vendre par [illegible] 21 janv

BARILS à [illegible] [illegible] 21 jan

ARDOISES de Welch [illegible] [illegible] en débarquement du navire [illegible] à vendre en lots au gré des acheteurs, par LYALL & DAVIDSON. 2 nov

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Havre, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à bas prix: 15 douzaines Maroquins dorés à glaçé, 10 do. do dorés, gais gris, &c. &c. Un assortiment de cravates [illegible], rayés de [illegible] et [illegible] [illegible] &c.

CASTAING & LOMBARD, 44, rue Conti. 12 janv

SOIERIES NOUVELLES A BON MARCHE.

LES soussignés offrent à vendre un superbe assortiment de soieries nouvelles, rayées, glacées, à 7 escalins l'aune, la qualité en est supérieure.

FORCADE & Co. 20 dec. 29 rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

SANGSUES.

Dépôt général, rue du Quartier No. 6, entre Conti et Vieille-Levée.

REÇU par les derniers arrivages de France et d'Espagne, un assortiment de belles Sangsues, à vendre en gros, ou en détail, prix modérés. 5 dec